

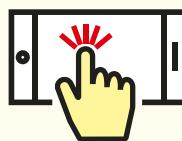


Vous êtes étudiant et vous ressentez le besoin d'une aide psychologique ? → santepsy.etudiant.gouv.fr

Pendant la crise sanitaire,
vous pouvez bénéficier
de 3 séances avec un
psychologue gratuitement,
sans avancer de frais.

Si vous êtes confronté à
une situation de « mal-être »,
n'hésitez pas à consulter le **service
de santé de votre établissement**
ou votre **médecin généraliste**
(avec présentation de votre carte
d'étudiant ou tout document
équivalent). Ils pourront vous
orienter vers un accompagnement
psychologique.

Vous pouvez **choisir votre
psychologue** sur la liste de
professionnels partenaires
accessible sur la plateforme
santepsy.etudiant.gouv.fr
et prendre directement
rendez-vous avec lui.



Les séances, qui peuvent aller
jusqu'à **3 rencontres** de 45 minutes,
sont **entièrement gratuites**.

En cas de besoin, votre médecin
pourra les renouveler.

Quel que soit le mode de prise en
charge, **la préservation du secret
médical est garantie**. Seul le service
de santé de l'établissement est
informé de votre parcours de soin.